

**Autorités de surveillance LPP
des cantons de Vaud, du Valais
de Neuchâtel et du Jura**



Séminaire prévoyance professionnelle 2010

**21 et 28 janvier 2010
Hôtel de la Paix,
Lausanne**

Lausanne, novembre 2009

La prévoyance professionnelle obligatoire a un quart de siècle d'existence et a subi durant ces dernières années des adaptations importantes telles que le libre passage intégral, le financement de l'encouragement à la propriété du logement, le traitement de la liquidation partielle par un règlement, les directives sur les mesures destinées à résorber les découverts. Malgré cela, elle continue à être un pilier avec un système en capitalisation nécessaire pour compléter l'AVS/AI et permettre aux assurés de maintenir leur niveau de vie en cas de décès, d'invalidité ou de retraite.

Le monde politique intervient souvent après la tempête et charge les différents acteurs de la prévoyance professionnelle de nouvelles tâches. Les autorités de surveillance LPP sont mises devant des défis importants en devant prendre en considération des ordonnances et des décisions des tribunaux peu claires et parfois contradictoires. Mais je suis sûr que le temps permettra de stabiliser cette branche des assurances sociales. Pour le moment, chaque dossier mérite beaucoup d'attention et une étude spécifique. Il faut éviter de généraliser trop vite ce que l'on peut lire ou entendre dans la presse.

La réforme structurelle, dont les principaux articles ont été adoptés par le Conseil des Etats et le Conseil national, permettra de simplifier la surveillance et de fixer plus clairement le rôle des membres des conseils de fondations, des organes de révision et des experts LPP. C'est un pas important vers le retour à la confiance des assurés en leur caisse de pensions.

Les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura ont mis sur pied ce séminaire d'information afin de préparer l'avenir et de mieux expliquer le rôle et les missions des autorités de surveillance LPP. Je suis convaincu que ce séminaire vous sera utile.

Dominique Favre

Séminaire prévoyance professionnelle 2010

- Dates :** Les jeudis 21 et 28 janvier 2010
- Lieu :** Hôtel de la Paix
5, av. Benjamin-Contant
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net
- Durée :** accueil dès 8h30
séminaire de 9h00 à 12h30
repas à 12h30
- Coût :** CHF 350.- par participant
- Inscription :** au moyen de la carte réponse annexée, par message électronique avec les mêmes informations à info.asf@vd.ch ou par fax au 021 316 34 99
- Renseignements :** Autorité de surveillance des fondations
du canton de Vaud
Rue du Valentin 10
1014 Lausanne
tél : 021 316 40 82
fax : 021 613 34 99
info.asf@vd.ch

1ère partie

- 09h00 **Introduction**
Dominique Favre
- 09h10 **Suivi des découverts par les institutions
de prévoyance et autorités de surveillance**
Rosario di Carlo
- 09h35 **Liquidations partielle et totale d'une
institution de prévoyance**
Christine-Lise Maurer
- 10h00 **Aspects fiscaux de la prévoyance**
Bertrand Tille
- 10h25 **Questions/réponses**
- 10h35 **Pause**

2ème partie

- 11h00 **Les noces d'argent ou 25 ans de partenariat social au service du 2e pilier**
Dominique Follonier
- 11h25 **Aperçu de la surveillance des caisses de pensions à l'étranger**
Sébastien Cottreau
- 11h50 **Modifications légales au 1er janvier 2010**
Dominique Favre
- 12h15 **Questions/réponses**
- 12h25 **Clôture et repas**

Intervenants

Dominique Favre

Expert LPP, directeur

Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud

Rosario di Carlo

Actuaire ASA,

Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud

Christine-Lise Maurer

Avocate, directrice-adjointe,

Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud

Bertrand Tille

Juriste, responsable du centre de compétence Assurances et prévoyance

Administration cantonale des impôts

Dominique Follonier

Service juridique

Institution supplétive

Sébastien Cottreau

Actuaire ASA,

Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud

Conditions générales

Le dernier délai pour l'inscription est fixé au 18 décembre 2009. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et une confirmation accompagnée d'une facture sera envoyée à chaque participant.

Le nombre de places étant limité, seules les personnes ayant reçu la confirmation peuvent participer au séminaire. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions, de proposer un changement dans le choix de la date (21 ou 28 janvier 2010) ou d'annuler une date le cas échéant.

Le montant de CHF 350.- (non soumis à la TVA) comprend l'accueil, le séminaire, la documentation et le repas. La facture devra être payée avant le 30 janvier 2010. Les personnes qui ne participent pas au repas n'ont pas droit à une réduction. L'envoi de la documentation est possible aux personnes intéressées moyennant le paiement d'un montant de CHF 100.-. Une annulation sans frais est possible au plus tard 15 jours avant le séminaire. Passé ce délai, le montant de CHF 350.- sera facturé.

Inscription au Séminaire prévoyance professionnelle 2010 des autorités de surveillance LPP des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura

Je participe au séminaire, de préférence (mettre une croix)

_____ le jeudi 21 janvier 2010

_____ le jeudi 28 janvier 2010

Nom :

Prénom :

Institution/société :

Adresse :

.....

Téléphone : Courrier électronique:.....

Date et signature :

Inscription à envoyer ou à faxer à l'autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud, Rue du Valentin 10, 1014 Lausanne, fax : 021 316 34 99